

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2016**

**Délibération**  
n° 2016.03.114

**Gestion du Stand de  
Tir des Trois Chênes  
à Angoulême :  
élection des membres  
de la commission  
d'ouverture des plis**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.03.114**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / DÉLÉGATIONS  
DE SERVICES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**GESTION DU STAND DE TIR DES TROIS CHÊNES À ANGOULÊME : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS**

Par délibération n° 156 du 26 juin 2014, le conseil communautaire a défini les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des commissions d'ouverture des plis de délégation de service public (DSP) et de contrat de partenariat (PPP).

Conformément aux articles L. 1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces commissions d'ouverture des plis ont pour missions de :

- ouvrir les plis contenant les candidatures et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- ouvrir les plis contenant les offres et émettre un avis sur les propositions des candidats,
- émettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Ces commissions d'ouverture des plis sont composées de :

- l'autorité habilitée à signer la convention, c'est-à-dire le Président de la communauté d'agglomération, ou son représentant, en qualité de président de la commission ;
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein comme titulaires de la commission ;
- 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Les membres de ces commissions sont élus par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

A l'instar de la commission d'appel d'offres (CAO), il peut être institué une commission d'ouverture des plis permanente, pour toute la durée du mandat et pour la totalité des procédures de passation de ces contrats.

Cependant, il vous est proposé ici d'élire les membres d'une commission d'ouverture des plis spécifique, en charge de l'ensemble des procédures liées à la concession de services de gestion du stand de tir des Trois Chênes à Angoulême.

Pour rappel, l'article L.1524-5 du CGCT dispose que :

*« Les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements au sein du conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales et exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président-directeur général ou de membre ou de président du conseil de surveillance [...] ne peuvent participer aux commissions d'appel d'offres ou aux commissions d'attribution de délégations de service public de la collectivité territoriale ou du groupement lorsque la société d'économie mixte locale est candidate à l'attribution d'un marché public ou d'une délégation de service public ».*

De même, la fonction de président de la commission peut être déléguée, par arrêté, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. En outre, cette fonction est incompatible avec celle de membre titulaire ou suppléant de la commission (CAA Lyon, 20 nov. 2003, *Département du Rhône*, req. n° 98LY00755).

Les dispositions du CGCT ne font pas obstacle à ce que les différents groupes composant l'assemblée délibérante s'accordent à présenter une liste unique de candidats pour siéger à la commission qu'elle vise (CAA Bordeaux, 5 déc. 2006, *Commune de Brantôme*, req. n°03BX00118)

Je vous propose la liste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants suivante :

**Titulaires :**

M. Patrick BOURGOIN  
Mme Nicole GUIRADO  
M. Jacques DUBREUIL  
M. Stéphane CHAPEAU  
Mme Danièle MERIGLIER

**Suppléants :**

M. Joël GUITTON  
Mme Mireille BROSSIER  
M. Yannick PERONNET  
Mme Annie MARC  
M. Gérard BRUNETEAU

Constatant après information des conseillers communautaires, l'absence de dépôt d'une autre liste, l'assemblée ayant délibéré à l'unanimité, pour un vote à main levée,

**Je vous propose :**

**D'ELIRE** les membres de la commission d'ouverture des plis en charge de l'ensemble des procédures de délégations de service public dans le domaine de la gestion du Stand de Tir

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  01 avril 2016	<b><u>Affiché le :</u></b>  01 avril 2016